

Code de l'unité de formation: 200000 U 1AEL

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

11.1 Etudiant: 50 périodes. Z

La nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement des stages

Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
PP	O	10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé sur la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au service d'inspection:

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Recant
N. Velupillai
23/05/97

Remarque rencontrée
le 26/05/97
J. Drey

Remarque rencontrée
le 26/05/97
J. Lefevre

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 29 MAI 1997


M. COLLIERE
INSP. COORD.
Signature,

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

1. Mettre en oeuvre, dans la réalité de la profession, les techniques et connaissances nécessaires à la réalisation, sous la tutelle et la responsabilité du maître de stage, des différentes tâches apprises au cours d'une formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 2 dans laquelle les stages en entreprise n'étaient pas prévus;
2. Développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre, d'hygiène et de sécurité.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

TRAVAUX PRATIQUES ET METHODES

Réaliser à l'école les différentes tâches demandées dans la profession au niveau d'études considéré.

Remarque

Le Conseil des études jugera du moment opportun pour débiter le stage en entreprise.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.

PROGRAMME DU COURS

ETUDIANT

L'étudiant met en oeuvre certaines des capacités vues au cours de la formation selon la nature des travaux rencontrés dans l'entreprise et les directives du maître de stage.

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours

- assure les premiers contacts avec l'entreprise,
- suit le travail de l'élève et vérifie que les capacités attendues sont bien mises en oeuvre dans l'entreprise,
- assure les contacts avec le maître de stage au sein de l'entreprise,
- établit l'évaluation continue du stage en collaboration avec le maître de stage et l'étudiant.

CAPACITES TERMINALES

La performance de l'étudiant sera jugée suffisante si, au sein d'une entreprise et sous la tutelle et la responsabilité du maître de stage, il est capable de réaliser dans le respect des règles de la profession les différentes tâches demandées qui correspondent à son niveau d'études.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte de:

- la disponibilité,
- la rapidité d'exécution des tâches,
- l'esprit d'équipe,
- la motivation,
- la prise d'initiative,
- la ponctualité.

CHARGE DE COURS

Enseignant ou expert dont la notoriété est reconnue dans l'activité concernée par le stage.



CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.

PROGRAMME DU COURS

ETUDIANT

L'étudiant met en oeuvre certaines des capacités vues au cours de la formation selon la nature des travaux rencontrés dans l'entreprise et les directives du maître de stage.

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours

- assure les premiers contacts avec l'entreprise,
- suit le travail de l'élève et vérifie que les capacités attendues sont bien mises en oeuvre dans l'entreprise,
- assure les contacts avec le maître de stage au sein de l'entreprise,
- établit l'évaluation continue du stage en collaboration avec le maître de stage et l'étudiant.

CAPACITES TERMINALES

La performance de l'étudiant sera jugée suffisante si, au sein d'une entreprise et sous la tutelle et la responsabilité du maître de stage, il est capable de réaliser dans le respect des règles de la profession les différentes tâches demandées qui correspondent à son niveau d'études.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte de:

- la disponibilité,
- la rapidité d'exécution des tâches,
- l'esprit d'équipe,
- la motivation,
- la prise d'initiative,
- la ponctualité.

Code de l'unité de formation: 200000 U 1AE1

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

11.1 Etudiant: 50 périodes. Z

La nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement des stages

Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
PP	O	10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé sur la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réservé au service d'inspection:

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Acant
R. Velupillai
23/05/97

Remarque rencontrée
Le 26/05/97
J. Dury

Remarque rencontrée
Le 26/05/97
P. Lejoly

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 29 MAI 1997

[Signature]
COLLIGÉ
HSP. COORD.
Signature,

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

1. Mettre en oeuvre, dans la réalité de la profession, les techniques et connaissances nécessaires à la réalisation, sous la tutelle et la responsabilité du maître de stage, des différentes tâches apprises au cours d'une formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 2 dans laquelle les stages en entreprise n'étaient pas prévus;
2. Développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre, d'hygiène et de sécurité.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

TRAVAUX PRATIQUES ET METHODES

Réaliser à l'école les différentes tâches demandées dans la profession au niveau d'études considéré.

Remarque

Le Conseil des études jugera du moment opportun pour débiter le stage en entreprise.